



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2019

Secteurs : Industrie / Emballages Ménagers / Technologies vertes

Grande distribution / Grossistes / Distributeurs /

Petits commerces / Commerces alimentaires

LE GROUPE SPHERE APPELE A LA PLUS GRANDE VIGILANCE CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DE L'ETUDE DE L'UNIVERSITE DE PLYMOUTH SUR LA DÉGRADATION DE DIFFÉRENTS PLASTIQUES.

Le rapport *"Environmental deterioration of biodegradable, oxo-biodegradable, compostable and conventional plastic carrier bags in the sea, soil, and open-air over a 3 year period"* a été récemment publié par l'Université de Plymouth (GB). Il est souvent présenté comme indiquant que les sacs biodégradables et compostables n'offrent pas d'avantages environnementaux. Devant ces interprétations erronées, souvent reprises par les médias, il est urgent de clarifier la réalité de la biodégradabilité des films qui sont conformes à la norme EN 13432, norme qui fait référence depuis plus de 20 ans dans toute l'Europe pour le compostage industriel.

Un amalgame nuisible autour du mot « biodégradable »

Seuls les sacs « compostables » satisfont à une norme reconnue de compostabilité et de biodégradabilité (la EN 13432) qui vérifie à la fois : la non toxicité des composants, la désintégration sous 3 mois en compostage industriel, la biodégradation complète sous 6 mois et la non toxicité du compost produit. De plus, un label de certification tel que OK COMPOST garantit que ces caractéristiques ont été contrôlées par un organisme tiers.

Ces sacs « compostables » n'ont rien de comparable avec les autres sacs de l'étude anglaise : les sacs « oxo » qui, au mieux, vont se fractionner mais dont les fragments ne sont pas digérés par les micro-organismes ou le sac « biodégradable » qui fait référence seulement à une norme de mesure qui n'indique pas de seuil à atteindre.

Un déphasage complet entre l'étude et son interprétation

On a souvent entendu ou lu que cette étude montre qu'il n'y a pas de différences significatives entre les sacs étudiés. C'est faux.

L'étude elle-même indique par exemple que seul le sac compostable est trop faible pour contenir quoi que ce soit après 27 mois dans le sol, alors que tous les autres sacs continuent à remplir leur fonction initiale. Autre exemple, le sac compostable montre une désintégration totale en milieu aérien et aquatique.

Une étude basée sur la mesure de la résistance physique d'un sac

Cette étude porte sur la seule détérioration physique des sacs. Il est dommage qu'elle n'inclue pas une analyse de la biodégradation (ie digestion par les micro-organismes) car c'est la biodégradation qui garantit que les fragments ne restent pas des décennies voire des siècles dans la nature comme il est constaté pour des fragments de polyéthylène, qu'ils proviennent de films en polyéthylène conventionnel ou de films additivés « oxos ». En effet, ces derniers se fragmentent en particules si fines qu'elles sont invisibles à l'œil nu mais sont toujours existantes et donc polluent les sols. Ils ne sont ni biosourcés ni biodégradables ou compostables selon les normes en vigueur (EN 13432 ou NF T51800). Ces plastiques ont d'ailleurs été interdits en France par la loi relative à la

transition énergétique pour la croissance verte pour les applications emballages et sacs (article 75, II) et vont l'être au niveau européen (Directive « SUP »).

Il y a une différence entre quelques mois, quelques années, quelques décennies et quelques siècles !

Une particularité française : la norme de compostage à domicile NF T 51-800

Les sacs « Fruits et Légumes » disponibles en France sont non seulement compostables industriellement mais également compostables « à domicile » conformément à la norme NF T 51-800 (imposée par la LTECV de 2015) qui vérifie à la fois : la non toxicité des composants, la désintégration sous 6 mois en compostage domestique, la biodégradation complète sous 12 mois et la non toxicité du compost produit.

Cela signifie que tous les tests sont faits à 25 °C, une température beaucoup plus proche du milieu naturel que les 60°C qui représentent les conditions du compostage industriel.

Le sac testé dans cette étude anglaise ne répond que à la norme de compostage industriel.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas scientifiquement pensable de faire l'amalgame des films compostables certifiés avec les films traditionnels qui ne se biodégradent pas et avec les produits qui se disent « biodégradables » mais qui ne le sont pas.

N'oublions jamais qu'un film en polyéthylène conventionnel ou oxo-additivé sera toujours présent que ce soit en milieu marin ou sur terre, en entier ou en particules, pendant de nombreuses décennies et sans doute pendant plusieurs siècles.

C'est pourquoi SPHERE publiera très prochainement un rapport d'information sur les bioplastiques biodégradables et compostables, rédigé en collaboration avec Nathalie Gontard (directrice de recherche à l'INRA), Stéphane Bruzard (professeur à l'Université de Sud Bretagne) et Jean-François Ghiglione (directeur de recherche au CNRS). Ce rapport dressera un état des lieux des connaissances scientifiques sur les bioplastiques biodégradables et compostables. Il expliquera en quoi ces nouveaux matériaux représentent une solution intéressante pour lutter contre la pollution plastique et améliorer notre gestion des déchets.

A propos de SPHERE

SPHERE est un groupe familial français fondé en 1976. Il est leader européen des emballages ménagers, présent sur trois marchés : grand public, professionnel et collectivités, et producteur de résines bioplastiques.

SPHERE, depuis sa création, a toujours eu pour objectif de :

- Réduire le volume de matières plastiques vierges utilisées dans ses produits et les remplacer par des matières recyclées ;
- Développer de nouvelles matières biodégradables et compostables ;
- Utiliser des matières premières biosourcées.

C'est un acteur engagé depuis plus de 20 ans dans la recherche et le développement de matériaux toujours plus respectueux de l'environnement.

Avec 15 sites de production en Europe, dont 8 situés en France, le groupe a une production annuelle de 150 000 tonnes. Il prévoit de réaliser en 2019 un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros avec 1450 collaborateurs.

Le groupe SPHERE commercialise et produit : sacs-poubelle, sacs fruits et légumes, sacs congélation, films et papiers pour le contact alimentaire, barquettes et rouleaux en aluminium.

CONTACT PRESSE

SPHERE - Marielle Cayron - Directrice de la communication
T. +33 (0)1 53 65 23 00 – M. +33 (0)6 88 06 62 61 - m.cayron@sphere.eu

Agence LJ Corporate - Agnès Le Dréau
T. +33 (0)1 45 03 89 97 - a.ledreau@ljcom.net